FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Nom du produit: TAMMSDECK TOPCOAT IND LTGRAY(STD) 5GL PL
Substance: TD4304505502

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Utilisation recommandée: Revêtements
Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur
Euclid Admixture Canada Inc.
2835 Grand-Allee
Saint Hubert QC J4T 2R4
CA

Personne à contacter:	Département d'EH&S
Téléphone:	(450)465-2233
Numéro de téléphone d'appel d'urgence:	1-800-424-9300 (Les Etats-Unis); 1-613-996-6666 (Le Canada)

2. Identification du/des danger(s)

Classification du Danger

Dangers Physiques

Liquides inflammables	Catégorie 3

Risques pour la Santé

Corrosion et/ou Irritation de la Peau	Catégorie 2
Sensibilisateur des voies respiratoires	Catégorie 1
Allergène cutané	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 1B

Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale	4.6 %
Toxicité aiguë, cutanée	7 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs	100 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussière ou brouillard	100 %

Risques pour L'Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique	Catégorie 3

Toxicité inconnue - Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique	89.86 %
Dangers à long terme pour le milieu aquatique	100 %

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:

Mot Indicateur: Danger

Mention de Danger: Liquide et vapeurs inflammables.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut provoquer le cancer.
Nocif pour les organismes aquatiques.

Conseil de Prudence

Prévention: Tenir à lécart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Utiliser un matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/] antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Lavez vigoureusement après manipulation. Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention: SI INHALÉ : Si la respiration est difficile, déplacer les victimes à l'air frais et les maintenir au repos dans une position confortable pour la respiration. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/… EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. En cas d'irritation/éruption cutanée: Consulter un médecin. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. En cas de feu: Utiliser … pour l'extinction.

Entreposage: Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais. Garder sous clef.

Élimination: Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA): Un liquide inflammable accumulant la statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer des incendies instantanés ou des explosions.

3. Composition/Information sur les composants

Mélanges

Identité Chimique	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Aromatic petroleum distillates	64742-95-6	10 - <20%
1,2,4-Trimethylbenzene	95-63-6	5 - <10%
Talc	14807-96-6	1 - <5%
Titanium dioxide	13463-67-7	1 - <5%
Xylene	1330-20-7	0.1 - <1%
Isophorone Diisocyanate	4098-71-9	0.1 - <1%
Cumene	98-82-8	0.1 - <1%
Carbon Black	1333-86-4	0.1 - <1%
Ethylbenzene	100-41-4	0.1 - <1%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Ingestion: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise. Rincer la bouche.

Inhalation: Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Sortir au grand air. En cas de difficultés de respiration, administrer de l'oxygène.

Contact Cutané: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Consulter un médecin. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et laver avec du savon et beaucoup d'eau. Obtenir des soins médicaux en cas d'irritation ou de réaction allergique cutanée.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement â grande eau pendant au moins 15 minutes. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Consulter un médecin.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Irritation des voies respiratoires. Un contact prolongé ou itératif avec la peau peut entraîner de la rougeur, du prurit, de l'irritation et de l'eczéma/fissuration.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement:	Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Risques d'Incendie Généraux:	Utiliser de l'eau pulvérisée pour que les contenants exposés au feu restent frais. L'eau peut être inefficace pour combattre le feu. Combattre l'incendie à partir d'un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction approprié:	Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
Méthodes d'extinction inappropriées:	Éviter un jet d'eau direct, qui dispersera et étendra le feu.
Dangers spécifiques provenant de la substance chimique:	Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent provoquer un feu à inflammation spontanée ou s'enflammer de manière explosive. Éviter l'accumulation de vapeurs et gaz à des concentrations explosives.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie:	Données non disponibles.
Équipement de protection spécial pour les pompiers:	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Tenir le dos contre le vent. Évacuer la zone. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS. Maintenir à distance le personnel non autorisé. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de terre ou d'autres matières non inflammables. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.
Procédures de notification:	En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorité compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

Mesures de Précautions Environnementales: Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

7. Manipulation et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire: Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Tenir à lécart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité: Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais.

8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

Paramètres de Contrôle

Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
Aromatic petroleum distillates	PEL	100 ppm	400 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
1,2,4-Trimethylbenzene	REL	25 ppm	125 mg/m3	États-Unis. NIOSH: Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques). (2010)
	TWA	25 ppm	125 mg/m3	ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (1989)
	TWA	25 ppm	125 mg/m3	États-Unis Tennessee. LEMT Limites d'exposition professionnelle, Tableau Z1A (06 2008)
	AN ESL		25 ppb	US . Texas . Niveaux effets de dépistage (Texas Commission on Environmental Quality) (07 2011)
	ST ESL		140 ppb	US . Texas . Niveaux effets de dépistage (Texas Commission on Environmental Quality) (02 2013)
	ST ESL		700 µg/m3	US . Texas . Niveaux effets de dépistage (Texas Commission on Environmental Quality) (02 2013)
	AN ESL		125 µg/m3	US . Texas . Niveaux effets de dépistage (Texas Commission on Environmental Quality) (07 2011)
	TWA PEL	25 ppm	125 mg/m3	NOUS. Californie Code du Règlement, Titre 8, Section 5155. contaminants aéroportés (08 2010)
	TWA	25 ppm		ACGIH: US.ACGIH valores límite umbrales (2011)
Talc - Fraction alvéolaire.	TWA		2 mg/m3	ACGIH: US.ACGIH valores límite umbrales (2011)
Talc	TWA		20 des millions de particules par	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (2000)

			pied cube d'air	
Talc - Respirable.	TWA		2.4 des millions de particules par pied cube d'air	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (2000)
	TWA		0.1 mg/m3	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (2000)
Titanium dioxide	TWA		10 mg/m3	ACGIH: US.ACGIH valores límite umbrales (2011)
Titanium dioxide - poussière totales	PEL		15 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Titanium dioxide - Fraction alvéolaire.	TWA		15 des millions de particules par pied cube d'air	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)
Titanium dioxide - poussière totales	TWA		15 mg/m3	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)
Titanium dioxide - Fraction alvéolaire.	TWA		5 mg/m3	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)
Titanium dioxide - poussière totales	TWA		50 des millions de particules par pied cube d'air	États-Unis. OSHA tableau Z-3 (29 CFR 1910.1000) (03 2016)
Xylene	STEL	150 ppm	655 mg/m3	États-Unis. NIOSH: Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques). (2010)
	REL	100 ppm	435 mg/m3	États-Unis. NIOSH: Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques). (2010)
	STEL	150 ppm	655 mg/m3	États-Unis. NIOSH: Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques). (2010)
	REL	100 ppm	435 mg/m3	États-Unis. NIOSH: Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques). (2010)
	STEL	150 ppm	655 mg/m3	États-Unis. NIOSH: Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques). (2010)
	REL	100 ppm	435 mg/m3	États-Unis. NIOSH: Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques). (2010)
	STEL	150 ppm	655 mg/m3	ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (1989)
	TWA	100 ppm	435 mg/m3	ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (1989)
	TWA	100 ppm	435 mg/m3	États-Unis Tennessee. LEMT Limites d'exposition professionnelle, Tableau Z1A (06 2008)
	STEL	150 ppm	655 mg/m3	États-Unis Tennessee. LEMT Limites d'exposition professionnelle, Tableau Z1A (06 2008)
	ST ESL		350 µg/m3	US . Texas . Niveaux effets de dépistage (Texas Commission on Environmental Quality) (07 2011)
	ST ESL		80 ppb	US . Texas . Niveaux effets de dépistage (Texas Commission on Environmental Quality) (07 2011)
	AN ESL		42 ppb	US . Texas . Niveaux effets de dépistage (Texas Commission on Environmental Quality) (07 2011)
	AN ESL		180 µg/m3	US . Texas . Niveaux effets de dépistage (Texas Commission on Environmental Quality) (07 2011)

	STEL	150 ppm	655 mg/m3	NOUS. Californie Code du Règlement, Titre 8, Section 5155. contaminants aéroportés (08 2010)
	Ceiling	300 ppm		NOUS. Californie Code du Règlement, Titre 8, Section 5155. contaminants aéroportés (08 2010)
	TWA PEL	100 ppm	435 mg/m3	NOUS. Californie Code du Règlement, Titre 8, Section 5155. contaminants aéroportés (08 2010)
	TWA	100 ppm		ACGIH: US.ACGIH valores límite umbrales (2011)
	STEL	150 ppm		ACGIH: US.ACGIH valores límite umbrales (2011)
	PEL	100 ppm	435 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Isophorone Diisocyanate	TWA	0.005 ppm		ACGIH: US.ACGIH valores límite umbrales (2011)
Cumene	TWA	50 ppm		ACGIH: US.ACGIH valores límite umbrales (2011)
	PEL	50 ppm	245 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Carbon Black - Fraction inhalable.	TWA		3 mg/m3	ACGIH: US.ACGIH valores límite umbrales (2011)
Carbon Black	PEL		3.5 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)
Ethylbenzene	TWA	20 ppm		ACGIH: US.ACGIH valores límite umbrales (2011)
	PEL	100 ppm	435 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)

Nom chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
Aromatic petroleum distillates	TWA	400 ppm	1,590 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
1,2,4-Trimethylbenzene	TWA	25 ppm	123 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
1,2,4-Trimethylbenzene	TWA	25 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
1,2,4-Trimethylbenzene	TWA	25 ppm		Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
1,2,4-Trimethylbenzene	TWA	25 ppm	123 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Talc - Respirable.	TWA		2 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Talc	TWA		2 fibres/ml	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Talc - Fraction alvéolaire.	TWA		2 mg/m3	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)
Talc - Poussière alvéolaire	TWA		3 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Titanium dioxide - poussière totales	TWA		10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Titanium dioxide - Fraction alvéolaire.	TWA		3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Titanium dioxide	TWA		10 mg/m3	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Titanium dioxide - poussière totales	TWA		10 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Xylene	TWA	100 ppm	434 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
	STEL	150 ppm	651 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Xylene	TWA	100 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	STEL	150 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)

Xylene	TWA	100 ppm	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	STEL	150 ppm	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Xylene	TWA	100 ppm 434 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
	STEL	150 ppm 651 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Isophorone Diisocyanate	TWA	0.005 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	CEILING	0.01 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Isophorone Diisocyanate	TWA	0.005 ppm	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)
	CEV	0.02 ppm	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)
Isophorone Diisocyanate	TWA	0.005 ppm 0.045 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Cumene	STEL	75 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	TWA	25 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)

Cumene	TWA	50 ppm		Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Cumene	TWA	50 ppm	246 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Carbon Black - Inhalable	TWA		3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Carbon Black - Fraction inhalable.	TWA		3 mg/m3	Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)
Carbon Black	TWA		3.5 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Ethylbenzene	TWA	20 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Ethylbenzene	TWA	20 ppm		Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)
Ethylbenzene	TWA	100 ppm	434 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
	STEL	125 ppm	543 mg/m3	Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)

Valeurs Limites Biologiques

Identité Chimique	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Xylene (Acides méthylhippuriques: Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail.)	1.5 g/g (Créatinine dans l'urine)	ACGIH BEI (03 2013)
Ethylbenzene (Somme de l'acide mandélique et de l'acide phénylglyoxylique: Temps d'échantillonnage : Fin du quart de travail.)	0.15 g/g (Créatinine dans l'urine)	ACGIH BEI (02 2014)

Contrôles Techniques Appropriés

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Informations générales:

Utiliser un dispositif de ventilation antidéflagrant. Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée. L'accès facile à l'eau abondante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti.

Protection du visage/des yeux:

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la Peau

Protection des Mains:	Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.
Autre:	Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.
Protection Respiratoire:	Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté. Respirateur purificateur d'air, approuvé par le gouvernement (où applicable), muni d'un filtre approprié, cartouche ou poche flitrante. Contacter un professionnel de la santé et de la sécurité ou le fabricant pour des informations spécifiques.
Mesures d'hygiène:	Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Éviter le contact avec la peau. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique:	Liquide
Forme:	Liquide
Couleur:	Gris
Odeur:	Légère, Pétrole/solvant
Seuil de perception de l'odeur:	Données non disponibles.
pH:	Données non disponibles.
Point de fusion/point de congélation:	Données non disponibles.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:	Données non disponibles.
Point d'éclair:	43 °C 110 °F(Test en vase clos Tag Closed Cup)
Taux d'évaporation:	Plus lent que l'éther
Inflammabilité (solide, gaz):	Non
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - supérieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - supérieure (%) :	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Pression de vapeur:	9.5 hPa (20 °C 68 °F)
Densité de vapeur:	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs.
Densité relative:	1.06

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau:	Pratiquement insoluble
Solubilité (autre):	Données non disponibles.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau):	Données non disponibles.
Température d'auto-inflammation:	Données non disponibles.
Température de décomposition:	Données non disponibles.
Viscosité:	Données non disponibles.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Données non disponibles.
Stabilité Chimique:	La substance est stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses:	Données non disponibles.
Conditions à Éviter:	Chaleur, étincelles, flammes.
Matières Incompatibles:	Alcools Amines Acides forts. Bases fortes. Eau, humidité.
Produits de Décomposition Dangereux:	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la bruine peuvent irriter le nez, la gorge et les muqueuses.
Contact Cutané:	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact avec les yeux:	Un contact avec les yeux est possible et doit être évité.
Ingestion:	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer une irritation et un malaise.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation:	Données non disponibles.
Contact Cutané:	Données non disponibles.
Contact avec les yeux:	Données non disponibles.
Ingestion:	Données non disponibles.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Orale
Produit: ETAmél: 46,590.91 mg/kg

Cutané
Produit: ETAmél: 11,140.18 mg/kg

Inhalation
Produit:

Substance(s) spécifiée(s):

1,2,4-Trimethylbenzene	LC 50 (Rat): 10,200 mg/m3
Titanium dioxide	LC 50 (Rat): 3.43 mg/l
Isophorone Diisocyanate	LC 50 (Rat): 135 - 160 mg/m3

Toxicité à Dose Répétée
Produit: Données non disponibles.

Corrosion et/ou Irritation de la Peau
Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Aromatic petroleum distillates	in vivo (Lapin): Effet irritant. Résultat expérimental, étude clé
1,2,4-Trimethylbenzene	in vivo (Lapin): Effet irritant. Références croisées d'une substance de support (analogue structurel ou substance de substitution), étude clé
Titanium dioxide	in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude justificative
Xylene	in vivo (Lapin): irritant modéré Résultat expérimental, étude fondée sur le poids de la preuve
Cumene	in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé
Carbon Black	in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé

Lésion/Irritation Grave Des Yeux
Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Aromatic petroleum distillates	Lapin, 24 - 72 hrs: Non irritant
1,2,4-Trimethylbenzene	Lapin, 30 min: Non irritant
Titanium dioxide	Lapin, 24 hrs: Non irritant
Xylene	Lapin, 24 hrs: Modérément irritant
Cumene	Lapin, 24 hrs: Non irritant
Carbon Black	Lapin, 24 - 72 hrs: Non irritant
Ethylbenzene	Lapin, 7 d: Slightly irritating

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Cancérogénicité

Produit: Peut provoquer le cancer. Susceptible de provoquer le cancer.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Talc	Évaluation globale : Ne peut être classifié pour la cancérogénicité chez les humains Évaluation globale : Cancérogène possible pour les humains.
Titanium dioxide	Évaluation globale : Cancérogène possible pour les humains.
Cumene	Évaluation globale : Cancérogène possible pour les humains.
Carbon Black	Évaluation globale : Cancérogène possible pour les humains.
Ethylbenzene	Évaluation globale : Cancérogène possible pour les humains.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes :

Cumene Razonablemente anticipado a ser un carcinógeno humano

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050):

Aucun composant cancérigène identifié

Mutagénécité de la Cellule Germinale

In vitro

Produit: Données non disponibles.

In vivo

Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la Reproduction
Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique
Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée
Produit: Données non disponibles.

Risque d'Aspiration
Produit: Données non disponibles.

Autres Effets: Données non disponibles.

12. Informations écologiques

Écotoxicité:

Dangers aigus pour le milieu aquatique:

Poisson
Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

1,2,4-Trimethylbenzene	LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 7.19 - 8.28 mg/l Mortalité
Xylene	LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 13.41 mg/l Mortalité
Cumene	LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 6.04 - 6.61 mg/l Mortalité
Ethylbenzene	LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 4.2 mg/l Mortalité

Invertébrés Aquatiques
Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Titanium dioxide	CE50 (Cladocère, 48 h): > 1,000 mg/l Intoxication
Cumene	LC 50 (Cladocère, 48 h): 7.9 - 45.1 mg/l Mortalité
Ethylbenzene	CE50 (Cladocère, 48 h): 1.37 - 4.4 mg/l Intoxication

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:

Poisson
Produit: Données non disponibles.

Invertébrés Aquatiques
Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la flore aquatique
Produit: Données non disponibles.

Persistance et Dégradabilité

Biodégradation
Produit: Données non disponibles.

Rapport DBO/DCO
Produit: Données non disponibles.

Potentiel de Bio-accumulation
Coefficient de Bioconcentration (BCF)
Produit: Données non disponibles.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Koe)
Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Xylene	Log Kow: 3.12 - 3.20
Cumene	Log Kow: 3.66
Ethylbenzene	Log Kow: 3.15

Mobilité dans le Sol: Données non disponibles.

Autres Effets Nocifs: Nocif pour les organismes aquatiques.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination: Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Emballages Contaminés: Données non disponibles.

14. Informations relatives au transport

TDG:

UN1139, SOLUTION D'ENROBAGE, 3, PG III

CFR / DOT:

UN1139, Coating solution, 3, PG III

IMDG:

UN1139, COATING SOLUTION, 3, PG III

Further Information:

La description de l'expédition ci-dessus peut être différante en ce qui concerne la grosseur des contenants ainsi que les modes de transports. Veuillez s'il vous plait vous référer au connnaissement.

15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::

Identité Chimique	Quantité à déclarer
Xylene	100 lbs.
Cumene	5000 lbs.
Ethylbenzene	1000 lbs.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger

Danger d'incendie
Risques immédiats (aigus) pour la santé
Risque différé (chronique) pour la santé
Liquides inflammables
Corrosion et/ou Irritation de la Peau
Sensibilisateur des voies respiratoires
Allergène cutané
Cancérogénicité
Liquide inflammable accumulant la statique

SARA 302 Substance Très Dangereuse

Identité Chimique	Quantité à déclarer	Quantité seuil de planification
Isophorone Diisocyanate	500 lbs.	500 lbs.

SARA 304 - Notification S'urgence en Cas de Rejet

Identité Chimique	Quantité à déclarer
Xylene	100 lbs.
Isophorone Diisocyanate	
Cumene	5000 lbs.
Ethylbenzene	1000 lbs.

SARA 311/312 Produit Chimique Dangereux

Identité Chimique	Quantité seuil de planification
Isophorone Diisocyanate	500lbs
Aromatic petroleum distillates	10000 lbs
1,2,4-Trimethylbenzene	10000 lbs
Talc	10000 lbs
Titanium dioxide	10000 lbs
Xylene	10000 lbs
Cumene	10000 lbs
Carbon Black	10000 lbs
Ethylbenzene	10000 lbs

SARA 313 (Déclaration au TRI)

Identité Chimique
1,2,4-Trimethylbenzene
Ethylbenzene

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)

Identité Chimique	Quantité à déclarer
Xylene	Quantité rapportable: lbs.

États-Unis - Réglementation des États

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient un ou des produits chimiques connus de l'État de la Californie pour causer le cancer ou des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

Titanium dioxide	Cancérigène. 09 2011
Cumene	Cancérigène. 09 2011
Carbon Black	Cancérigène. 09 2011

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Identité Chimique
Aromatic petroleum distillates
1,2,4-Trimethylbenzene
Talc
Titanium dioxide
Carbon Black
Ethylbenzene

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Identité Chimique
Aromatic petroleum distillates
1,2,4-Trimethylbenzene
Talc
Titanium dioxide
Isophorone Diisocyanate

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Identité Chimique
Aromatic petroleum distillates
1,2,4-Trimethylbenzene
Talc
Titanium dioxide

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Identité Chimique
Aromatic petroleum distillates
1,2,4-Trimethylbenzene
Talc
Titanium dioxide

Règlements internationaux

Protocole de Montréal
Sans objet

Convention de Stockholm
Sans objet

Convention de Rotterdam
Sans objet

Protocole de Kyoto
Sans objet

VOC:

COV réglementaire (moins l'eau et le solvant exonéré)	:	233 g/l
COV - Méthode 310	:	22.00 %

Inventaires:

L'Australie AICS:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste d'Inventaire de DSL du Canada:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
EINECS, ELINCS ou NLP:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon (ENCS) Liste:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inv Chinois. Substances Chimiques Existantes:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
La Corée Existant des Produits chimiques Inv.:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de NDSL du Canada:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Philippines PICCS:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de TSCA américain:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de Nouvelle-Zélande de Produits chimiques:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon Liste d'ISHL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste de Pharmacopée de Japon:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

16.Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de la Révision:	07/05/2017
Version n°:	4.0
Autres Informations:	Données non disponibles.
Avis de non-responsabilité:	TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.